



# **C'EST LE CHÔMAGE QU'IL FAUT ÉRADIQUER, PAS LES CHÔMEURS !**

Alors que la colère gronde partout en France contre la politique menée, le gouvernement a décidé, une fois encore de s'en prendre à la partie de la population la plus fragilisée : les travailleurs précaires et privés d'emploi.



Le 30 décembre, est paru le décret d'application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » durcissant de manière drastique les sanctions contre les demandeurs d'emploi. En cas de « manquements répétés », le chômeur pourra être radié jusqu'à quatre mois et donc être par la même privé de ses allocations. De plus ces allocations seront supprimées et non plus suspendues, ce qui signifie qu'elles seront définitivement perdues.

Alors que jusqu'à présent, le recours s'effectuait devant le Préfet, ce décret transfère cette compétence à Pôle emploi qui concentre ainsi tous les pouvoirs et devient juge et partie : inscrire, indemniser, accompagner, contrôler et sanctionner.

## **COMITÉ NATIONAL CGT DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI ET PRÉCAIRES ET CGT PÔLE EMPLOI**

- DÉNONCENT LA PROPAGANDE QUI EST FAITE CONTRE LES CHÔMEURS VOULANT LES FAIRE PASSER POUR DES FAINÉANTS ET DES FRAUDEURS**
- S'OPPOSENT AU CONCEPT D'ORE, AU CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI ET AUX RADIATIONS SANCTIONS**
- REFUSENT QUE PÔLE EMPLOI DEVIENNE LE BRAS ARMÉ DES POLITIQUES LIBÉRALES VISANT À ACCROITRE LES DIVIDENDES DES ACTIONNAIRES ET À AFFAMER LES PRIVÉS D'EMPLOI EN RÉDUISANT LEURS INDEMNITÉS.**

**DE CHAQUE CÔTÉ DU GUICHET, MENONS ENSEMBLE LE COMBAT POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI AU SERVICE DES USAGERS ET RESPECTUEUX DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.**



Ce décret redéfinit également « l'offre raisonnable d'emploi » ; offre que le demandeur ne peut pas refuser. La référence au salaire antérieur disparaît pour être remplacée par la notion de « salaire normalement pratiqué dans la région et la profession » ; ce critère totalement subjectif revient de fait à obliger le privé d'emploi à accepter toute offre au SMIC. De plus, la responsabilité portée par le conseiller sera énorme car ce sera à lui de définir l'offre raisonnable d'emploi pour chaque demandeur d'emploi.



Les effectifs supplémentaires de contrôleurs de la recherche d'emploi étant pris sur ceux des conseillers en charge de l'accompagnement et de l'indemnisation, ce gouvernement fait prendre au Service Public de l'Emploi le virage du tout répressif. A plus forte raison, quand on sait que 800 postes environ devraient être supprimés en 2019 à Pôle emploi.

A cela s'ajoutent les économies de 4 milliards demandées par le gouvernement sur le dos des chômeurs pour la prochaine convention d'Assurance Chômage.

Tout est donc en place, pour obliger les travailleurs privés d'emploi à accepter n'importe quel emploi, y compris non salarié, permettant ainsi de baisser « le coût du travail » et de casser les garanties collectives des salariés. Ces attaques nous concerneront tous dans un délai très bref, nous tous salariés avec ou sans emploi ...  
Le rêve du MEDEF va devenir réalité.

## **COMITÉ NATIONAL CGT DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI ET PRÉCAIRES ET CGT PÔLE EMPLOI**

- DÉNONCENT LA PROPAGANDE QUI EST FAITE CONTRE LES CHÔMEURS VOULANT LES FAIRE PASSER POUR DES FAINÉANTS ET DES FRAUDEURS**
- S'OPPOSENT AU CONCEPT D'ORE, AU CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI ET AUX RADIATIONS SANCTIONS**
- REFUSENT QUE PÔLE EMPLOI DEVIENNE LE BRAS ARMÉ DES POLITIQUES LIBÉRALES VISANT À ACCROÎTRE LES DIVIDENDES DES ACTIONNAIRES ET À AFFAMER LES PRIVÉS D'EMPLOI EN RÉDUISANT LEURS INDEMNITÉS.**

**DE CHAQUE CÔTÉ DU GUICHET, MENONS ENSEMBLE LE COMBAT  
POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI AU SERVICE DES USAGERS  
ET RESPECTUEUX DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.**